

Méthodes de contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes

Les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) présentent une problématique importante dans notre environnement car elles prennent de plus en plus d'expansion. Elles vont même jusqu'à éliminer les espèces végétales indigènes. Il est crucial d'agir dans de brefs délais pour préserver nos écosystèmes. Plusieurs méthodes de contrôle peuvent être utilisées pour éradiquer ces espèces.

La coupe répétée

La méthode de contrôle la plus accessible et la plus sécuritaire pour l'environnement est la coupe répétée.

Cette méthode peut être réalisée sur toutes les EEE et dans tous les types de milieux. Les périodes des coupes et les réponses face à la coupe varient selon les espèces.

L'arrachage des rhizomes superficiels (système souterrain) peut se faire en même temps à l'aide d'une pelle à jardinage. Il faut cependant s'assurer de bien se départir des résidus et de prendre les mesures nécessaires pour ne pas contaminer de nouveaux sites.

Il faut porter une attention particulière lorsqu'on travaille près d'un cours d'eau car il s'agit d'un important vecteur de transport pour les EEE.

La toile géotextile

Une autre méthode de lutte qui est fréquemment utilisée est la pose d'une toile géotextile sur le site colonisé. Cette toile, faite de matériaux synthétiques et non-biodégradables, devra être posée et fixée sur la zone suite à une coupe au ras du sol. Un piétinement hebdomadaire sur la toile est conseillé pour obtenir de bons résultats. Une coupe peut être répétée au cours de l'été dépendamment de l'espèce à éradiquer.

La pelle mécanique

L'utilisation d'une pelle mécanique peut aussi être employée pour enlever du sol les rhizomes des EEE. Cette méthode n'est pas accessible dans tous les types de milieux, ni à tous les citoyens étant donné sa taille imposante, ses répercussions sur l'environnement et son coût élevé. Tous les résidus, incluant la terre, doivent être départis de manière adéquate et la pelle doit être bien désinfectée après l'utilisation.

Ces méthodes peuvent être jumelées les unes aux autres ou modifiées tout dépendamment de l'espèce que vous voulez éradiquer. Un suivi des sites contrôlés doit être réalisé pendant plusieurs années suite à chacune des méthodes de lutte pour s'assurer qu'elle ait bien fonctionnée car les graines de la plupart des EEE peuvent survivre plusieurs années dans le sol.

La prévention

La prévention demeure la méthode de lutte la plus efficace. Elle permet de protéger les territoires qui ne sont pas encore colonisés. Elle doit d'abord se faire par une sensibilisation accrue des citoyens et des principaux intervenants. Il est donc primordial de garder l'oeil ouvert lors de vos déplacements et d'informer le plus de gens possible.

Vous pouvez [imprimer nos fiches informatives](#) gratuites afin de faire de la sensibilisation.

Les méthodes de débarras

Les plantes exotiques envahissantes ne doivent **jamais aller dans le compostage**. La méthode la plus efficace pour s'en débarrasser est de les mettre dans des sacs noirs et de les jeter dans les ordures ménagères pour les envoyer dans un site d'enfouissement.

Si votre **municipalité le permet**, vous pouvez faire sécher vos EEE **sans en répandre** sur votre terrain (dans une bâche ou dans des sacs fermés), puis les brûler.

Il est aussi très important de bien nettoyer tous les instruments de travail avant et après leur utilisation dans le but d'éviter leur propagation. Vérifiez particulièrement s'il ne reste pas de résidus sous vos chaussures, vos gants de travail ou vos pneus de voiture, si le cas s'applique.

Liens utiles

- Application [Sentinelle](#) : outil de détection des espèces exotiques envahissantes (MDDELCC)
- [Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec](#)